

**Licence Professionnelle Nationale :
Agriculture Biologique, Conseil et Développement (ABCD)**

M. Bouilhol¹, J.M. Morin², L. Boulet³, V. Gauchard⁴, A. Muller⁵, G. Parcoret⁶, C. Polkwiatek⁵, C. Pouget⁷, B. Zerbib⁸, G. Petel⁹

¹ : ENITA Clermont, USC 2005, 63370 Lempdes (Site Auvergne-Limousin)

² : Formabio, DGER, Ministère de l'agriculture, Rue de Varennes, 75007 Paris

³ : Lycée Agricole Brioude-Bonnefont, 43100 Fontannes (Site Auvergne-Limousin)

⁴ : CFPPA Rennes Le Rheu BP 55124 35651 Le Rheu (Site Bretagne)

⁵ : Lycée Agricole La Cazotte, 12400 Saint Affrique (Site Midi-Pyrénées)

⁶ : Maison Familiale Rurale, CFP Midi-Pyrénées 81600 Brens (Site Midi-Pyrénées)

⁷ : Lycée Agricole de Tulle-Naves, 19460 Naves (Site Auvergne-Limousin)

⁸ : Maison Familiale Rurale, 26140 Anneyron (Site Rhône-Alpes)

⁹ : Université Blaise Pascal 63000 Clermont-Ferrand (Site Auvergne-Limousin)

Correspondance : bouilhol@enitac.fr

Dans un contexte politique favorable au développement de l'Agriculture Biologique (AB), la formation des acteurs est incontournable. Les questions posées par l'AB, notamment les problèmes de sous-production, les besoins en appui technique, le manque de structuration des filières, l'application des règles de contrôle et de certification, relèvent en grande partie des compétences d'un cadre de niveau intermédiaire. Une licence professionnelle, opérationnelle dès la rentrée universitaire 2008 a été créée. Elle vise à former des cadres de niveau II, polyvalents dans l'animation, le conseil technique, la transformation, le contrôle-certification et la commercialisation, en lien avec l'AB.

Résumé :

Le projet de création d'une licence professionnelle intitulée « Agriculture Biologique, Conseil et Développement » est l'aboutissement d'une volonté de proposer au niveau national, une formation, qui avec l'appui de la profession, fédère des compétences universitaires et de l'enseignement supérieur agronomique avec celles d'un réseau d'établissements d'enseignements agronomiques techniques. Cette licence vise à former des cadres moyens, polyvalents, spécialistes des questions de l'AB dans les domaines de la production, la transformation, la distribution, le contrôle-certification et la commercialisation. Elle est principalement destinée au public de la formation continue, en contrat de professionnalisation et aux étudiants issus de formation initiale (L2, BTS; DUT, ...). Conduite en alternance et en parallèle, sur 4 sites de formation, elle est réalisée intégralement via une Université numérique virtuelle au moyen des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Mots-clés: Formation, agriculture biologique, formation à distance, téléenseignement, université numérique virtuelle, e-learning.

Abstract: The ABCD (Agriculture Biologique, Conseil et Développement), a French professional degree in organic farming, consulting and development

The creation of a professional degree in organic farming, known as an ABCD, is the result of the desire to provide training at the national level that is supported by the agriculture sector and that brings together the know-how of universities and higher education institutions specialised in agronomy and those of a network of teaching establishments specialised in technical education in the field. This degree aims at forming agents and advisors capable of working in a wide range of fields such as production, processing, distribution, control-certification and marketing. It is mainly intended for adults

interested in career development and students who would like to further their education. Four training sites are involved and all teaching is done through a virtual digital university using information and communication technologies.

Keywords: training; organic farming; distance training; e-training; virtual digital university; e-learning.

Introduction

Les objectifs fixés par le Ministre de l'agriculture, lors de son allocution du 12 septembre 2007, sont de combler le déficit français en produits biologiques pour satisfaire la consommation [50% d'importation, 1,6 milliards € en 2006 (Agence Bio, 2007)], en augmentant les surfaces allouées à l'agriculture biologique (AB), ainsi qu'en développant l'ensemble des activités économiques d'amont, d'aval et de conseil. Dans ce contexte, la formation des acteurs apparaît comme un objectif incontournable, inclus dans les objectifs fixés par le ministre.

Les questions posées par l'AB, notamment les problèmes de sous-production, les besoins en appui technique, le manque de structuration des filières, l'application des règles de contrôle et de certification, relèvent en grande partie des compétences d'un cadre de niveau intermédiaire, type licencié. D'où la création d'une licence professionnelle, opérationnelle pour la rentrée universitaire 2008 visant à former des cadres de niveau II, polyvalents dans l'animation, le conseil technique, la transformation, le contrôle-certification et la commercialisation, en lien avec l'AB.

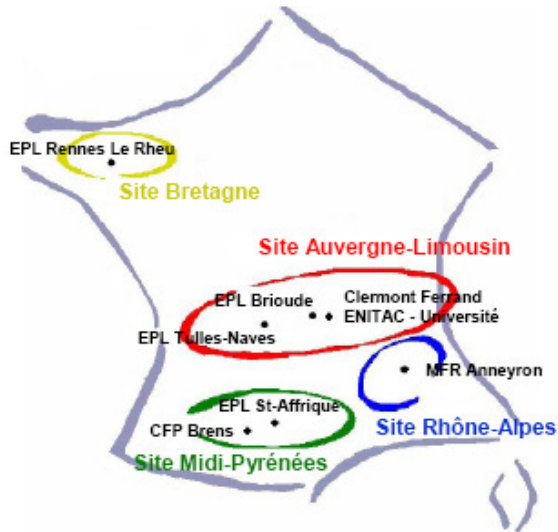
1.) Une collaboration réussie : enseignement supérieur - établissements techniques pour un diplôme unique

1.1) Les partenaires

Pour construire et mettre en œuvre cette licence professionnelle « ABCD », l'université Blaise Pascal (UBP) – Clermont II et l'Enita Clermont co-habilités, ont choisi de s'associer à un réseau d'établissements d'enseignements techniques, membres du réseau Formabio¹ et reconnus pour leur investissement dans la formation à l'AB. Il s'agit en région Auvergne-limousin des EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) de Brioude et de Tullles-Naves, en région Bretagne de l'EPLEFPA du Rheu, en région Midi-Pyrénées de l'EPLEFPA de Saint-Affrique et du CFP (Centre de Formation et de Promotion) de Brens, en région Rhône Alpes de la MFR (Maison Familiale Rurale) d'Anneyron. Cette collaboration originale est apparue évidente, au regard des compétences complémentaires de ces établissements : les établissements supérieurs sont davantage spécialisés dans les disciplines théoriques fondamentales (biologie fondamentale, physiologie, écologie, économie, agronomie générale...) alors que les établissements techniques assurent un enseignement professionnel et de terrain et sont spécialisés dans les études de cas et l'encadrement de projets et de stages.

Pour que cette formation reste en adéquation avec les besoins de la profession, les huit partenaires ont naturellement associé les professionnels dans un comité de pilotage qui regroupe les divers acteurs des secteurs professionnels et les enseignants.

1 Formabio: réseau qui fédère l'ensemble des établissements d'enseignement technique impliqué dans les formations a en agriculture biologique au niveau national, soutenu par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du ministère de l'agriculture.

Figure 1 : Localisation des différents sites de formation

1.2) Un diplôme unique, des enseignements multi-sites en Formation à Distance (FAD) et par alternance.

La licence est organisée autour d'Unités d'Enseignements (UE), délivrées sous forme de crédits ECTS (European Credit Transfert System), donc capitalisables dans le temps.

Afin de permettre aux salariés d'entreprises de participer à cette formation, l'enseignement est organisé en alternance associant des périodes de cours et des périodes en entreprise (ou en stage pour les autres).

La dimension multi-sites est également une des richesses de cette licence (i) pour rapprocher la formation des apprenants, (ii) par la mutualisation des compétences qu'elle met en œuvre ainsi que (iii) par la diversité des bassins de production qu'elle offre, en lien avec la profession. Toutefois, cette dimension multi-sites pour un diplôme unique n'est pas sans difficultés. Pour résoudre les problèmes logistiques et réduire au maximum les déplacements des apprenants, les partenaires ont choisi de mettre en œuvre ce diplôme au travers de nouveaux dispositifs pédagogiques (regroupés sous le terme de e-learning) dispensé au travers d'une plateforme d'enseignement numérique virtuel.

Ce dispositif s'appuie sur l'expérience du réseau Formabio, en matière de méthodes pédagogiques, mais aussi sur la plate-forme de télé-enseignement de l'UBP, et l'appui méthodologique de CréaTICE² pour la scénarisation des cours en FAD³. Le principe de l'enseignement à distance ne repose plus sur l'enseignement classique en face à face mais sur d'autres dispositifs pédagogiques comme l'utilisation de la visioconférence pour les cours et les conférences/séminaires, l'accès à une plate-forme de téléenseignement, ainsi qu'à des forums où les apprenants pourront échanger entre eux ou questionner leurs enseignants. En outre, ceci permet de mobiliser des compétences multiples de professionnels et conférenciers (industriels, transformateurs, certificateurs, commerçants, coopératives d'approvisionnement, chercheurs...), d'échanger des documents pédagogiques et des méthodes de travail entre établissements partenaires.

² CréaTICE : structure d'appui méthodologique, de l'université Blaise Pascal, aux technologies de l'information et de la communication, et la création de cours en FAD.

³ FAD : Formation A Distance

2.) Une licence professionnelle pour la formation de cadres spécialistes des questions liées à l'AB

2.1) Unités d'enseignements fondamentaux

Les unités d'enseignements fondamentaux (UE 1 et UE2, 150 heures) sont dispensées par l'université Blaise Pascal et l'Enita Clermont.

Au cours de l'UE1, les apprenants se familiarisent avec des connaissances générales sur l'économie des marchés, le commerce international, la communication, les langues étrangères, les mathématiques et les statistiques mais aussi sur le montage de projet, et la notion de développement durable. L'UE2 permet aux apprenants d'acquérir les bases scientifiques de l'AB. Les notions d'écosystèmes, d'agronomie, de zootechnie, ... seront ainsi abordées en lien avec la production biologique.

2.2) Unités d'enseignements techniques

Les unités d'enseignements techniques, (UE 3, UE 4 et UE métiers) sont mises en œuvre par les établissements d'enseignements techniques et avec la participation des professionnels (près de 50% du temps). Chaque site partenaire est responsable (pilote) d'une unité de formation et met à disposition les outils et modalités pédagogiques pour que la formation puisse être réalisée indépendamment de la localisation du pilote. Les applications de terrain sont quant à elles accompagnées par des enseignants sur chaque site (diagnostic, études de cas, travaux pratiques, etc.) en lien avec les productions locales.

Les dominantes d'enseignement des UE 3 (120 heures) et UE 4 (150 heures) comprennent la maîtrise des spécificités agronomiques et zootechniques en lien avec le mode de production, la connaissance de l'environnement professionnel, institutionnel, et réglementaire de l'AB, l'élaboration de diagnostics du fonctionnement d'une entreprise, la formalisation de conseils et la réalisation d'audits, l'analyse des filières en AB qui inclut une approche des cycles de vie des produits, la maîtrise des modalités du contrôle et de la certification, la capacité d'appréhender les spécificités de la transformation et de la distribution des produits bio, ainsi que l'exécution, la coordination et l'animation de projets de développement.

Les UE métiers (70 heures chacune), ou options professionnelles sont au nombre de quatre (production, transformation, contrôle-certification, commercialisation) et couvrent l'ensemble de la filière de la production à la distribution. Les apprenants s'orientent alors vers les métiers visés. Chaque site pilote une UE métier en fonction de ses compétences professionnelles mais aussi en fonction de son bassin de production. Il en définit les modalités pédagogiques et en assure la coordination en lien avec les autres sites.

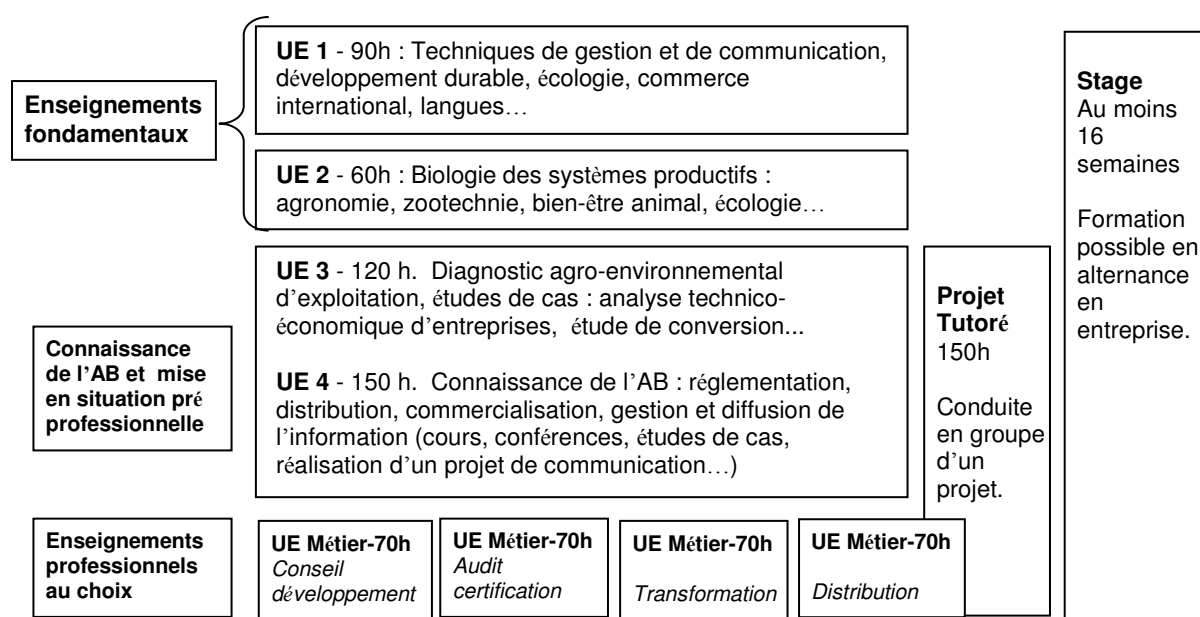
2.3) Projet tutoré

Pour enrichir les apports théoriques, les apprenants conduisent en groupe un projet tutoré dont l'objectif est de répondre à une question commanditée par un professionnel de la filière, un institut technique ou la recherche. Enraciné dans la problématique de l'AB, le projet tutoré revêt une importance particulière pour cette formation ; avec cette mise en situation, les apprenants travaillent en suivant les principes de la gestion de projet et acquièrent des aptitudes en matière de rédaction, d'expression écrite et orale. Ce type de projet permet de développer, outre le travail en équipe, l'apprentissage de l'autonomie, sous le contrôle d'un tuteur en charge du suivi. La recherche d'information (travail bibliographique, enquêtes, entretiens, etc.) fait partie intégrante de ce projet. Il représente 150 heures de travail et participe, par le choix du thème, à la construction du projet professionnel de l'apprenant.

2.4) Stages

Pour compléter leur formation les étudiants effectuent un stage de 16 semaines minimum en milieu professionnel. Recherché par l'étudiant, avec l'appui des équipes enseignantes, cette mise en situation permet à l'apprenant de se préparer à la réalité de la vie professionnelle, d'offrir un cadre de travail qui permet de mettre à profit les connaissances acquises lors de sa formation, de développer ses propres qualités en faisant preuve d'autonomie, et de devenir force de proposition. Validé par l'équipe pédagogique, le sujet de stage doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant. Il s'achève par la rédaction et la soutenance d'un mémoire de fin d'études

Figure 2 : Organisation générale de la formation



Conclusion

La licence professionnelle « Agriculture Biologique, Conseil et Développement » se situe à l'interface entre les différents acteurs de la filière. Elle a pour vocation de former des cadres moyens aptes à travailler en autonomie dans des microstructures (TPE, PME) sous la direction d'un responsable professionnel ou d'entreprise. Ils exercent en tant que conseiller dans les domaines du développement agricole, de la production, de la transformation, de la commercialisation. Ils peuvent également être inspecteurs pour le contrôle et la certification.

Références bibliographiques :

Agence Bio, 2007. Les chiffres 2007. Documentation Française 29-31 quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07

Barnier M., 2007. Agriculture biologique: Horizon 2012 : <http://www.agencebio.org/actualites>.